Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

2017-2022

Bilan et perspectives à mi-législature: intensifier les efforts pour une prospérité durable et partagée

A mi-législature, les principaux constats et scénarios prospectifs de 2017 du programme de législature demeurent clairement d'actualité : une croissance favorable, mais fragile, des risques d'exclusion sociale et de rupture, ainsi que des atteintes à l'environnement avec des risques accrus. Sensible aux préoccupations exprimées par la population, le gouvernement va intensifier ses actions jusqu'en 2022, en agissant pour la préservation du climat, favorisant l'innovation et l'économie durable, promouvant le « vivre-ensemble » et assurant un bon fonctionnement des institutions.

En 2017, le Conseil d'Etat avait placé l'ensemble du programme de législature au service d'une idée-force : la nécessité d'une prospérité durable et partagée. Le gouvernement avait par ailleurs décliné sa volonté d'actions selon quatre domaines prioritaires : garantir la compétitivité et s'assurer qu'elle profite à tous, assurer la cohésion sociale et faire respecter les règles communes, préserver l'environnement et les ressources naturelles, et réussir la transition numérique.

Depuis le début de la législature, le canton peut continuer de s'appuyer sur des finances et une économie saines, en suivant un plan d'investissements ambitieux conforme à la planification financière. Les principales réalisations démontrent de nombreux résultats depuis 2017, affectant tout le spectre des activités de l'Etat : la liste des projets menés à terme figure dans le dossier de presse annexé.

Cela dit, si les constats et objectifs annoncés de 2017 restent pertinents, des scénarios de prospective se confirment, nécessitant une intensification des efforts et une accélération de la mise en œuvre des réponses gouvernementales. L'un des scénarios annonçait déjà en 2017 que « *sous la pression du changement climatique et d'une mondialisation économique de plus en plus instable, il est impératif de modifier fondamentalement les modes de vie et de production. Secouée par une emprise croissante du numérique et de la robotique sur la vie des individus, la société évolue*

vers d'autres formes de « vivre-ensemble ».

Ayant pris également la mesure des préoccupations exprimées par la population, le Conseil d'Etat, pour les années 2020 à 2022, entend resserrer encore davantage son action dans tous les départements et politiques publiques autour de l'idée-force du programme de législature, soit la prospérité durable et partagée. Quatre lignes d'action sont retenues pour intensifier les efforts : agir pour la préservation du climat, favoriser l'innovation et l'économie durable, promouvoir le « vivre-ensemble » et assurer un bon fonctionnement des institutions.

Afin d'accélérer et amplifier les mesures contre le réchauffement climatique, un Plan climat sera présenté publiquement en conférence de presse le 8 avril prochain. En termes de politique d'appui au développement économique pour les années 2020-2025 (PADE), les nouveaux axes (innovation et plateformes collaboratives, transition numérique et innovation au service du climat) ainsi que la libération de moyens financiers dédiés seront présentés à la presse le 24 février prochain. Pour mémoire, en 2020, ce sont près de 773 mios qui ont été investis par l'Etat dans l'économie.

Quant à la promotion du « vivre-ensemble », chaque département prendra des mesures touchant à la formation, à l'intégration et à la réinsertion, telles la promotion de l'apprentissage, la réinsertion des plus de 50 ans, le développement de la citoyenneté par la promotion de la presse auprès des jeunes, l'encadrement et l'intégration des mineurs non accompagnés (MNA), le développement du concept 360 (école inclusive). L'ensemble des mesures prévues par chaque département jusqu'en 2022 figure également dans le dossier de presse annexé.

Enfin, les relations financières entre l'Etat et les communes sont également identifiées comme une priorité afin d'assurer un bon fonctionnement des institutions. L'objectif est de conclure et mettre en œuvre un accord négocié et institutionnalisé.

En conclusion, ces différentes actions et priorités définies pour la fin de la législature, traduisent la responsabilité gouvernementale du Conseil d'Etat de coordonner les efforts et de donner des impulsions dans des domaines et politiques publiques où les attentes de la population sont fortes. Le gouvernement reste au demeurant convaincu que la stabilité institutionnelle est garante non seulement de la cohésion sociale, mais aussi de la durabilité des solutions, négociées et/ou démocratiquement validées par les citoyennes et citoyens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 février 2020

TÉLÉCHARGEMENTS